

La Bretagne dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Bretagne
- Au sein de la Préfecture de région de Bretagne, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p. 7 Documentation française/Taulin-Hommell, p. 9 Campagne, Campagne/Picard, p. 10 Direction des Routes/E. Benard, p. 11 CCE, p. 12, Conseil régional/M. Ogier, p. 13 Conseil régional.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionales de l'Union européenne	2
La Bretagne, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Des concours communautaires accrus	
- Les réalisations de la phase 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- La coopération interrégionale	
- La recherche-développement	
- L'éducation et la formation	
Les perspectives pour 1994-1999	14

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

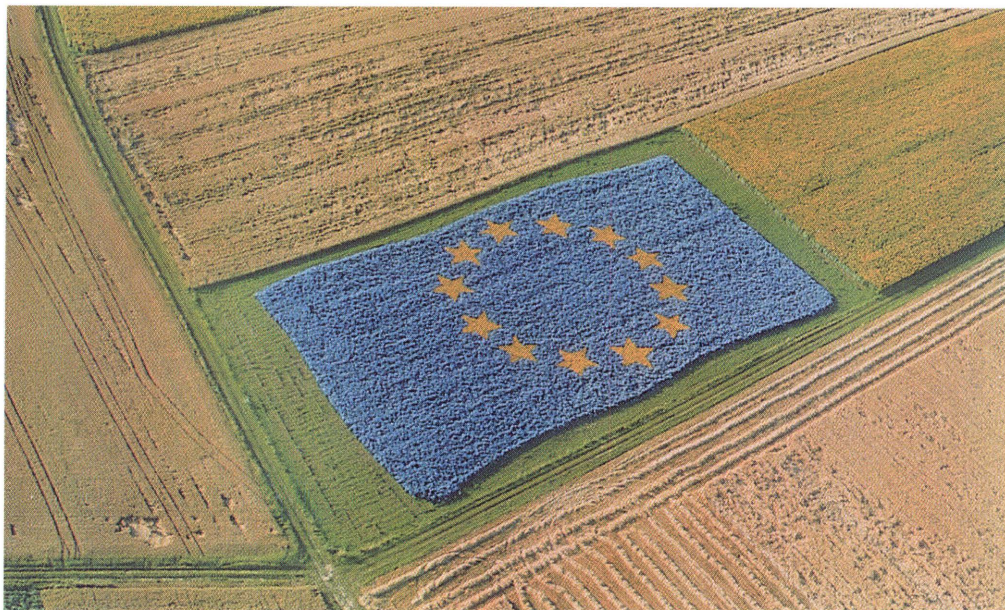
- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSEIDOM, POSÉICAN... (600 millions d'écus),

- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

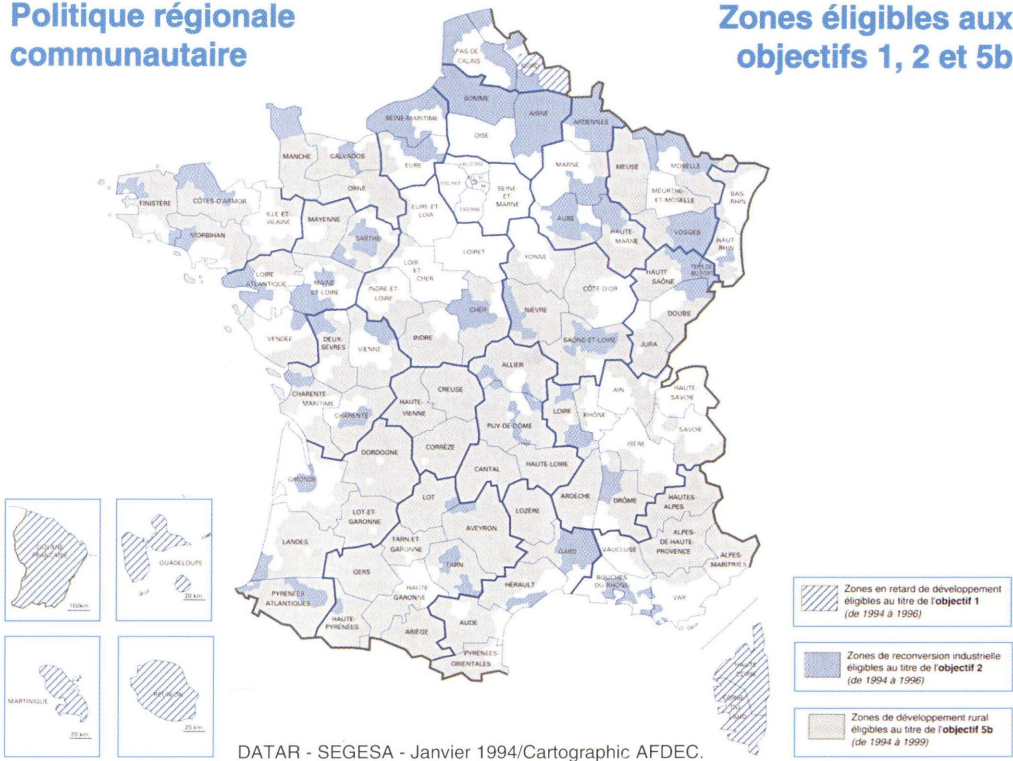
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- * La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- * Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- * L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



TECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



La Bretagne déroule son littoral sur plus de 1 100 kilomètres. La mer imprègne la géographie bretonne, offre d'abondantes ressources côtières, multiplie les sites portuaires et donne au climat douceur et humidité. Marins-pêcheurs et paysans ont su valoriser cet espace généreux mais rude et en faire la première région française pour la valeur de sa production agricole et halieutique : les élus ont d'ailleurs choisi le vert et le bleu pour symboliser ces remarquables performances. Mais la Bretagne est également forte d'activités porteuses. Au dynamisme de son tourisme et de ses PME industrielles s'ajoute l'attrait exercé sur certains investisseurs étrangers.

La région compte 2 798 000 habitants sur 27 200 km², soit 85 000 personnes de plus entre les recensements de 1982 et de 1990, dont 36 500 par excédent migratoire. Il faut savoir distinguer trois Bretagne, celle des espaces côtiers, "l'Armor", où les densités atteignent souvent 200 habitants au km², celle de l'est et du bassin de Rennes, mieux rattachée aux espaces dynamiques de l'Europe, celle enfin des cantons ruraux de l'intérieur, de l'austère et secret "Argoat". La Bretagne n'est certes pas exempte de difficultés structurelles et si son PIB par habitant est un peu inférieur à la moyenne communautaire, elle reste sans conteste l'une des régions qui a le plus progressé au cours de ces trente dernières

LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ DES CONCOURS COMMUNAUTAIRES ACCRUS

La stratégie d'intervention de l'Union européenne, qui s'inscrit en complément de l'action de l'Etat et de la région, se développe selon trois axes :

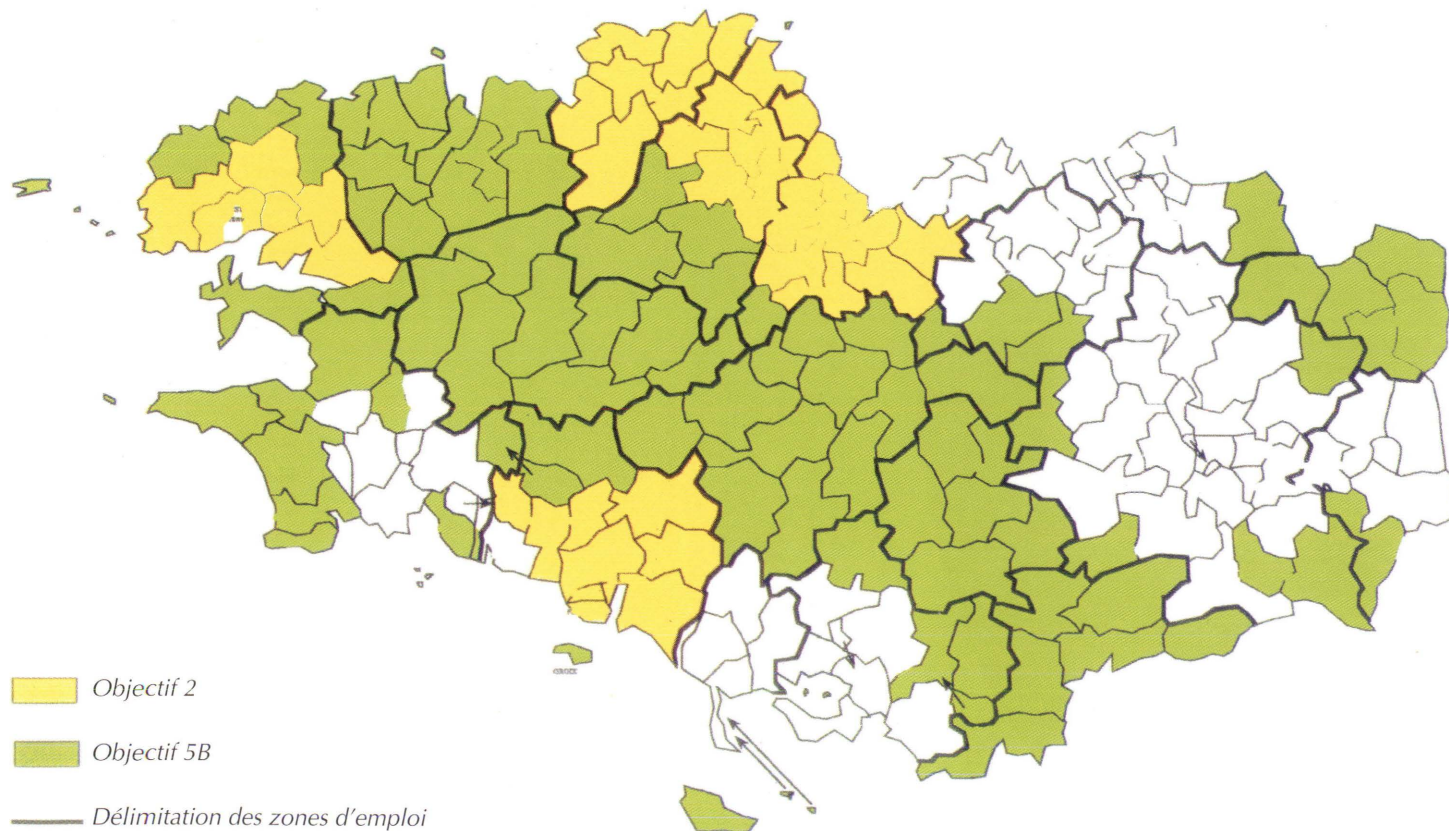
Le **programme opérationnel objectif 5b**, qui vise au développement et à l'ajustement structurel des zones rurales ;

Le **programme opérationnel objectif 2**, qui aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel ;

BRETAGNE :

Programmes Européens : Objectif 2 : 1994-1996

Objectif 5B : 1994-1999



Les **programmes d'initiative communautaire** (PIC), spécifiquement adaptés à des problèmes précis, en particulier EUROFORM, HORIZON, NOW, KONVER.

Ces actions visent à résoudre des difficultés géographiques et structurelles. Elles s'attachent à diversifier l'activité des zones rurales et des bassins d'emploi touchés par le recul de l'activité industrielle ou maritime, comme les zones de Brest, de Saint-Brieuc, du Trégor (Lannion et Guingamp) et de Lorient, dont les taux de chômage sont supérieurs à la moyenne régionale.

La phase 1994-1999 d'intervention des fonds structurels se traduit par une extension des zones éligibles et par une forte augmentation des crédits alloués par la Communauté.

Les actions réalisées entre 1989 et 1993 au titre de l'**objectif 5b** ainsi que l'**OID** (Opération Intégrée de Développement), conduite de 1987 à 1991 dans les cantons ruraux de Bretagne intérieure, se sont appliquées à des zones regroupant 305 000 personnes et ont mobilisé 424 millions de francs. Le nouveau zonage a fortement étendu les zones éligibles (notamment aux zones littorales), qui regroupent désormais 32% de la population régionale. Fixée à 1 230 millions de francs pour 6 ans (1994-1999), la contribution financière pour l'ensemble de la période a été presque triplée.

Les opérations conduites entre 1989 et 1993 au titre de l'**objectif 2** impliquaient des territoires regroupant 484 000 personnes et situés sur les bassins d'emploi de Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion. Ces opérations ont bénéficié d'une enveloppe de 263 millions de francs. Depuis, l'intervention communautaire s'est étendue à la presque totalité du bassin d'emploi de Brest, à savoir la ville et les cantons de Daoulas, Landerneau, Plabennec, Saint-Renan et Guipavas, et au bassin d'emploi de Lorient, c'est-à-dire la ville et les cantons d'Arzano, Bannalec, Quimperlé, Hennebont, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Lanester et Ploemeur. La population concernée, désormais de 762 000 habitants, soit 27% de la population bretonne,

bénéficiera d'ici à 1996 de crédits plus que doublés, d'un montant global d'environ 595 millions de francs.

■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Entre 1989 et 1993, l'Union européenne a contribué pour 769 millions de francs au développement de la Bretagne. Pendant la même période, la participation de l'Etat s'est élevée à 3,6 milliards de francs, l'investissement de la région atteignant pour sa part 1,9 milliard de francs. Si le développement rural et l'aide aux bassins d'emplois urbains en difficulté ont été des domaines d'intervention privilégiés, d'autres actions spécifiques ont également été conduites dans le cadre des PIC.

Le développement rural, au titre de l'objectif 5b, baptisé opération "Morgane" et faisant suite à l'OID Bretagne Centrale, a fait l'objet d'une enveloppe globale de 424 millions de francs destinés à des transformations structurelles et à des actions de soutien.

L'action sur les structures agricoles a permis diverses opérations de remembrement, d'amé-



nagement hydraulique, de construction ou de modernisation d'unités agricoles ; à cet égard, les Opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), ont été particulièrement soutenues. Au total, 3 800 exploitations ont bénéficié de ces aides, la Communauté européenne ayant par ailleurs subventionné l'installation de 1 360 jeunes agriculteurs et versé des aides compensatrices directes à 200 exploitations situées dans des zones difficiles.

Le soutien aux activités non agricoles et l'aide à la diversification, qui concernent en particulier le tourisme en milieu rural, sont allés de pair avec la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la région.

Dans le seul département du Morbihan, 6,7 millions de francs y ont été consacrés ; dans les îles du Ponant, des opérations d'animation ont ainsi été mises en oeuvre et des fonds affectés à l'aménagement des sentiers de grande randonnée et aux équipements portuaires. Par ailleurs, des crédits ont été alloués à la protection du Marais de Séné dans le golfe du Morbihan. Les concours financiers ont aussi permis la modernisation et l'extension des activités traditionnelles en milieu rural : scieries, abattoirs, laiteries, les filières viande et lait faisant d'ailleurs l'objet d'aides particulières du FEOGA.

Dans le cadre de l'OID Bretagne centrale, l'aménagement de la RN 164, la création de 51 zones artisanales et l'extension de 152 bâtiments industriels laissent prévoir la création de plus de 2000 emplois.

Enfin, l'emploi et la formation professionnelle ont bénéficié d'actions menées au titre de l'objectif 5b mais aussi d'aides spécifiques du

FSE. L'enveloppe de 66 millions de francs consacrée à ces programmes a intéressé à près de 9 500 personnes. Sont venues s'y ajouter des aides spécifiques au chômage de longue durée et à l'insertion professionnelle des jeunes.

En ce qui concerne la **pêche**, la région bénéficie depuis 1983 des mesures de restructuration et des actions prises dans le cadre de " l'Europe bleue ".

On retiendra notamment l'aide à la cessation d'activité et à la reconversion, l'aide à la modernisation de la flotte ainsi que des

actions spécifiques de création ou d'aménagement des infrastructures à terre qui ont permis d'ajuster les capacités. Le FEDER a ainsi financé, entre 1988 et 1991, un programme de 21 millions de francs dans l'arrondissement de Quimper et de Lorient, qui a permis à la fois d'aider les entreprises, pour un montant de plus de 10 millions de francs, mais aussi de procéder à des aménagements d'infrastructures et à des investissements dans le tourisme, à la réhabilitation et la valorisation des sites : la Baie d' Audierne et le Cap Sizun ont

reçu près d'1 million de francs, l'île de Sein 700 000 francs, la commune de Penmarch 500 000 francs etc.

Toutefois, la pêche bretonne se trouve désormais confrontée aux impératifs de sa nécessaire mutation et la restructuration de ce secteur, qui reste essentiel pour l'économie des zones littorales, doit être menée de manière simultanée et en cohérence avec les actions de conversion et de diversification qu'il convient de poursuivre. C'est pourquoi l'action de la Communauté en faveur de ce





secteur va être renforcée, notamment grâce à la nouvelle initiative communautaire **PESCA**.

Les actions de reconversion industrielle, entreprises au titre de l'objectif 2, ont bénéficié de 282 millions de francs et ont concerné les bassins d'emploi de Saint-Brieuc, Guingamp et Lannion. Les fonds ont été affectés à la construction de bâtiments, à des innovations technologiques, au soutien à l'artisanat, à l'aide à la promotion et au développement du tourisme. A ces concours se sont ajoutées les actions en faveur de la création d'emplois (52 millions de francs pour 5 650 bénéficiaires), de l'aide aux chômeurs de longue durée et de l'insertion professionnelle des jeunes (216 millions de francs pour près de 25 000 ayants droit).

La zone de Saint-Brieuc a ainsi bénéficié du renforcement d'une technopole (Zoopôle de Saint-Brieuc-Ploufragan, comprenant des laboratoires de biologie moléculaire, d'immunologie, de pathologie, une IUT de biologie appliquée et les infrastructures nécessaires au développement d'une zone d'activités) et d'une

pépinière d'entreprises ; une centrale de réservation touristique, Armor-Resa, a été ouverte. De plus, 85 entreprises de la zone ont reçu des subventions du FEDER pour un montant global de plus de 15 millions de francs.

La zone d'emploi de Guingamp a bénéficié de la création d'un centre régional d'agroéquipements et de recherche sur les technologies nouvelles applicables aux bâtiments d'élevage, à Kernilieu, de l'ouverture d'un parc de loisirs à Bégard (Armoripark). Afin de venir en aide aux activités locales, plus de 6 millions de francs ont été alloués à une quarantaine d'entreprises.

Le bassin d'emploi de Lannion a renforcé ses activités de pointe par des investissements dans le Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), sur les sites de Bréhat et Pleubian, et au profit de l'École nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie et du CRITT de Lannion ; deux pépinières d'entreprises ont été ouvertes à Lannion et Pleubian, ainsi que le "Forum de la mer", destiné à renforcer le pôle touris-

tique de Trégastel. Plus d'une trentaine d'entreprises locales ont été aidées pour un montant global de plus de 4,5 millions de francs.

En outre, la Communauté européenne a consacré près d'une quarantaine de millions de francs à des

programmes d'initiative communautaire (PIC), pour l'aide aux personnes défavorisées ou handicapées, pour l'acquisition de nouvelles qualifications et pour l'insertion professionnelle des femmes. Parmi ces projets, on peut citer :

Dans le cadre du PIC **HORIZON**, le projet Comète, mené en partenariat avec l'Irlande, l'Espagne et le Portugal, qui vise à l'insertion professionnelle des blessés de la moelle épinière dans les

métiers de l'informatique et qui bénéficie d'un concours du FSE de 1,6 million de francs ;

Dans le cadre d'**EUROFORM**, le projet "Télé négociateurs", piloté par l'association ASFIDA en coopération avec des associations espagnoles et portugaises, qui se déroule dans la zone de reconversion industrielle du Trégor et vise à développer les compétences en télémarketing des PME agroalimentaires locales. Pour mettre ce projet en action, 700 000 francs ont été débloqués.

Enfin, dans le cadre du programme **NOW**, le projet du CEDAG de Rennes, en association avec le Portugal, a pour objectif la formation professionnelle des agricultrices et a été doté d'un budget de 2,5 millions de francs.



Centre d'études sur la valorisation des algues (CEVA)

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

La Bretagne s'est fortement impliquée dans les actions de coopération interrégionale et dans les politiques communautaires de recherche-développement, d'éducation et de formation. Financée par des fonds communautaires, cette coopération permet de développer des liens entre universités et établissements de recherche des différentes régions, et de renforcer ainsi la cohésion économique et sociale de l'Union européenne.

■ En matière de **coopération interrégionale**, la Bretagne a établi des liens de partenariat avec des régions de "l'Arc Atlantique" appartenant à la Conférence des régions périphériques maritimes. Elle est ainsi impliquée dans les réseaux suivants, dotés d'une contribution

globale du FEDER de plus de 5 millions de francs :

- Arcantel, qui permet de développer la coopération entre les ports de l'Arc Atlantique et de coordonner et soutenir les activités de cabotage ;
- Finatlantic, dont le projet est de financer des projets de capital risque.

Arc Atlantique Développement, réseau d'organismes financiers destiné à financer l'implantation d'entreprises et le développement d'activités économiques.

Techatlantique, réseau d'universités et de collectivités locales de la façade atlantique qui

contribue à structurer les activités de recherche et à favoriser la mobilité des enseignants et des chercheurs.

■ En matière de **recherche et de développement**, une centaine d'entreprises et d'institutions régionales sont impliquées dans 85 projets européens qui ont reçu une subvention globale de 380 millions de francs. La participation bretonne est particulièrement active dans certains programmes :

DRIVE, a pour objectif d'améliorer la circulation routière en Europe en établissant des fréquences radios communes. Il implique particulièrement le Centre commun d'études de télédiffusion et de télécommunications de Cesson-Sévigné ;

L'Institut national de recherche en informatique et automatisme de Rennes participe, dans le cadre du programme **ESPRIT**, au projet Supernode sur les ordinateurs parallèles. Toujours dans ce programme, l'École supérieure d'électricité de Cesson-Sévigné collabore à la formation d'ingénieurs dans les circuits intégrés ;

Grâce à **RACE**, le CCETT et le laboratoire électronique de Thomson-CSF de Rennes sont

impliqués dans un programme sur les technologies avancées pour le visiophone ;

Enfin, un certain nombre d'institutions, comme l'IFREMER, l'Université de Bretagne-occidentale, l'Université de Rennes I, l'INRA et l'ADRIA, ont par ailleurs bénéficié de contrats spécifiques de recherche.

■ En matière **d'éducation et de formation**, la Bretagne est très présente dans les programmes financés par la Communauté européenne. Pour l'année 1992, dans le cadre d'**ERASMUS** et **LINGUA**, plus de 700 étudiants bretons ont pu effectuer une année universitaire dans d'autres Etats membres, les bourses ayant bénéficié à 18 universités et établissements d'enseignement supérieur de la région. Par ailleurs, dans le cadre du programme **COMETT**, l'AUEF régionale (Association université-entreprise pour la formation), permet la collaboration du CNED de Rennes et de plus d'une cinquantaine d'universités, d'établissements d'enseignement supérieur, d'associations professionnelles et d'entreprises de divers pays. La Bretagne participe enfin aux programmes **PETRA** pour la formation des jeunes travailleurs et au programme **TEMPUS** pour l'accueil d'étudiants d'Europe centrale et orientale.



LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Dès les années cinquante, la Bretagne a su prendre en mains les leviers de son développement et les trois dernières décennies ont été marquées par des résultats remarquables dans de nombreux domaines. Certes, la dépendance à l'égard de Paris est longtemps restée forte, mais la région a su exploiter les solides opportunités offertes par le désenclavement et la décentralisation.

L'élargissement de la Communauté vers les Iles britanniques en 1973 puis vers la péninsule ibérique en 1986 a ouvert à la Bretagne de nouveaux horizons et de nouvelles voies de coopération. L'Espagne reste le premier partenaire commercial de la Bretagne, tant pour les importations que les exportations, et le Royaume-Uni est son 3^e fournisseur et son

5^e client ; la région est donc impliquée dans les échanges communautaires qui représentent 59% de ses importations et 75% de ses exportations. La Bretagne ne souffre plus de l'enclavement géographique qui fut longtemps le sien, à la desserte par TGV et par voie routière rapide, va s'ajouter le passage de l'autoroute des estuaires qui renforcera les liaisons atlantiques. La Bretagne renforce ainsi sa position européenne en s'arrimant aux centres majeurs du dynamisme communautaire et en préservant son identité. Le triplement des financements européens pour la période 1994-1999 et l'extension des concours à 59% de la population régionale, contre 26% auparavant, devraient aider la Bretagne à poursuivre une intégration profitable à l'économie communautaire et l'espace européen.

“ Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire. ”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DYONISOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FOEGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FOEGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional de Bretagne

3, contour de la Motte
BP 3166
35026 Rennes Cedex
Tél : (16) 99 02 82 22
Fax : (16) 99 38 85 75

Préfecture de région de Bretagne

Secrétariat Général aux Affaires Régionales
3, rue Martenot
35026 Rennes Cedex
Tél : (16) 99 02 82 22
Fax : (16) 99 02 88 76

Centre d'Information Jeunesse

6, cours des Alliés
35043 Rennes Cedex
Tél : (16) 99 31 47 48
Fax : (16) 99 30 39 51

Euro Info Centre

CRCI
1, rue du Général Guillaudot
35044 Rennes Cedex
Tél : (16) 99 25 41 57
Fax : (16) 99 63 35 28

Correspondant BC-NET

Archimex/M. Philippe Masson
Parc d'innovation de Bretagne Sud – CPN
56038 Vannes
Tél : (16) 97 47 06 00
Fax : (16) 97 47 56 90

Sources d'Europe

Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPÉENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34